

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CHÈQUES-CULTURE

La saison culturelle de référence débute le 1^{er} août 2020 et se clôture le 31 juillet 2021.

1 DOMICILE

Le jeune est domicilié à **Liège (Ville de Liège)**.

2 ÂGE

Il est né entre le **1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2016** OU, s'il est **étudiant de plein exercice**, entre le **1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2001**.

3 REVENU DE RÉFÉRENCE

Le **revenu imposable globalement du ménage** ne peut dépasser :

- étudiant isolé : revenu annuel maximal > 12.000 euros
- ménage composé de 2 personnes : revenu annuel maximal > 20.000 euros
de 3 personnes : revenu annuel maximal > 26.000 euros

Par personne supplémentaire au sein du ménage, ajouter la somme de 6.000 euros.

MODALITÉS

1 Compléter un **formulaire par enfant**.

2 Fournir une **composition de ménage** datée de maximum 3 mois (**une seule par famille suffit**).

3 Fournir une copie de l'**avertissement-extrait de rôle 2019 (revenus de l'année 2018) de tous les membres du ménage nés avant le 1^{er} janvier 2001** ⚠ Veillez à photocopier toutes les pages recto verso !

OU si étudiant de plein exercice, une attestation de fréquentation scolaire de l'année en cours peut remplacer la copie de l'avertissement-extrait de rôle.

4 Pour le jeune dont **les parents bénéficient d'une aide du CPAS**, une « **attestation chèques culture** » délivrée par cet organisme peut remplacer la composition de ménage et la copie de l'avertissement-extrait de rôle.

5 Fournir une **attestation de fréquentation scolaire** de l'année en cours lorsque la demande est **introduite par un étudiant de plein exercice** né entre le **1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2001**.

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Le demandeur recevra un E-MAIL ou une réponse écrite lui confirmant la bonne réception de sa demande ainsi que la suite qui pourra lui être donnée. Nous vous remercions de nous fournir une **adresse e-mail valide afin de pouvoir traiter votre dossier plus rapidement**.

En cas de décision favorable, l'Échevinat de la Culture adressera LES CHÈQUES-CULTURE À L'INSTITUTION CULTURELLE.

LIMITE DE L'INTERVENTION

Le montant de l'intervention est limité à **100 euros par bénéficiaire et par saison culturelle**.

L'action se déroulant dans le cadre d'une enveloppe financière définie, elle sera clôturée dès l'épuisement des chèques-culture, sans possibilité de recours.

CASES RÉSERVÉES À L'ÉCHEVINAT DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE L'INTERCULTURALITÉ		
Date de réception	Montant octroyé	Numéro de dossier

FORMULAIRE CHÈQUES-CULTURE

SAISON CULTURELLE : 1^{er} AOÛT 2020 AU 31 JUILLET 2021

Compléter tous les champs EN LETTRES MAJUSCULES ET COCHER LES CASES

LE JEUNE BÉNÉFICIAIRE

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Institution(s) culturelle(s) souhaitée(s) et prix réclamé (se référer au catalogue des offres culturelles pour remplir cette partie)

- | | |
|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> À la Courte Echelle | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Académie Grétry | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Centre Culturel de Chênée | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Centre Culturel Les Chiroux | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Centre Culturel Ourthe et Meuse | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Foyer Culturel de Jupille-Wandre | Prix : |
| <input type="checkbox"/> La Cité Miroir | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Liège City Breakers | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Opéra Royal de Wallonie | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Orchestre Philharmonique Royal de Liège | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Théâtre de Liège | Prix : |
| <input type="checkbox"/> Théâtre Universitaire Royal de Liège | Prix : |

IMPORTANT :

- Le montant total à octroyer en chèques-culture est limité à **100 euros**. Tout excédent est à charge du demandeur.
- En cas de choix de plus d'une activité ou spectacle dans une même institution, veuillez indiquer **le prix total**.

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Tuteur

NOM : Prénom :

Coordonnées complètes :

Téléphone :

E-mail (EN LETTRES MAJUSCULES) :@.....

 *Merci de veiller à ce que votre adresse mail soit lisible !*

Je déclare par la présente introduire une demande de chèques-culture en faveur de mon enfant en connaissance du règlement.

L'Échevinat de la Culture, du Tourisme et de l'Interculturalité respecte la législation en vigueur concernant la protection des données qui sont traitées de manière confidentielle, exclusivement dans le but de traiter les dossiers chèques-culture et d'adresser aux personnes concernées des informations d'intérêt public en matière de pratique culturelle.

Datez et signez ICI

RENOYER LE FORMULAIRE + LA COMPOSITION DE MÉNAGE + LA COPIE DE L'AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE SOIT

- par la poste à Mme H. Joubail - Échevinat de la Culture, du Tourisme et de l'Interculturalité, Rue Saint-Georges ,1 à 4000 Liège (pas d'envois recommandés)
- par mail à cheques.culture@liege.be (scan ou photo de bonne qualité)

ÉCHEVINAT DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE L'INTERCULTURALITÉ

Mme H. JOUBAIL, Rue Saint-Georges, 1 à 4000 Liège

Tél. : 04 221 93 31 · E-mail : cheques.culture@liege.be